

L'ASSURANCE VIE DEVRAIT-ELLE SERVIR À FINANCER VOTRE CONVENTION DE RACHAT?

Questionnaire concernant l'assurance vie commerciale

1. En cas de décès de votre partenaire d'affaires, aimeriez-vous obtenir un règlement rapide avec son conjoint survivant?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
2. Aimeriez-vous que votre partenaire d'affaires puisse obtenir un règlement rapide avec votre conjoint advenant votre décès?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
3. Est-ce que tous les partenaires d'affaires ont des liquidités en quantité suffisante pour de tels règlements rapides?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
4. Même s'ils les ont, préféreraient-ils que leurs actifs personnels demeurent intacts ou consentiraient-ils à ce que ces actifs soient réduits?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
5. Si l'un des partenaires d'affaires ne possède pas de telles ressources personnelles, a-t-il un accès rapide et de longue durée à du crédit garanti, et ce, dans une proportion suffisante?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
6. Même si c'est le cas, préfère-t-il s'endetter ou demeurer libre de toute dette?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
7. Est-ce que votre banque serait disposée à mettre du capital de côté pour vous dès aujourd'hui, en vous garantissant que vous pourrez utiliser ce capital pour racheter la part de votre partenaire d'affaires à son décès, moyennant votre paiement à la banque d'un intérêt annuel de moins de 5 % sur le capital mis de côté*? Et après que vous aurez emprunté ce capital, est-ce que votre banque consentirait à renoncer au remboursement de votre emprunt et des intérêts?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
8. Aimeriez-vous disposer d'un contrat semblable à celui décrit à la question 7 ci-dessus, si possible?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>

* Applicable aux personnes assurées âgées de moins de 65 ans appartenant à la catégorie de risque standard.

Les renseignements sont fournis à titre indicatif seulement. Ils ne constituent pas une opinion juridique, fiscale ou financière. Les personnes intéressées devraient retenir les services d'un conseiller professionnel indépendant avant de prendre une décision ou des mesures à la lumière des renseignements fournis ici.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston, ON K7L 3A8

INS-3667-FR-02/23

